

**Intitulé du projet :****Aménagement du cœur de village – Porcheresse**

---

**Description du projet :**

Le périmètre d'intervention est arrêté de la manière suivante :

- Vers Gembes : jusqu'au carrefour près du château.
- Vers Daverdisse : jusqu'aux bacs situés dans le tournant, au-delà de la salle « le blé qui lève ».
- Vers Redu : jusqu'au-delà de l'école.
- Vers Our : jusqu'à l'ancien restaurant.
- Vers Graide : jusqu'au carrefour et aux bacs au-delà de la maison de village.



Les grands principes d'aménagement retenus sont :

- Créer une aire de convivialité en face de l'église : bancs, tables, plantations et arbres, création d'une fontaine à partir de la source.
- Faire resurgir la source Erbeth.

- Restructurer les carrefours en tenant compte des différents types d'usagers motorisés et permettre l'accès à l'exploitation agricole derrière l'église.
- Créer des cheminements piétons/trottoirs sécurisés et accessibles aux PMR.
- Aménager la place de façon à pouvoir accueillir un chapiteau.
- Intégrer l'abribus dans l'aménagement.
- Faire des plantations raisonnées et végétaliser le centre.
- Valoriser le monument et l'entrée de l'église en leur réservant une bande plus large et créer ainsi un espace partagé.
- Conserver les aménagements existants devant chez les particuliers ; ne pas aménager la totalité de l'excédent de voirie.
- Créer des parkings à proximité de la maison de village et de la salle « le blé qui lève » et quelques places au centre.
- Adapter la signalétique routière et touristique.
- Enlever le panneau touristique sur l'église et améliorer l'esthétique des valves communales.
- Placer un éclairage public faiblement énergivore et des mises en lumière.
- Créer des effets de porte sur les voiries d'accès.

**Origine de la demande :**

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

**Justification du projet :**

Ayant été reconstruit après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le centre du village de Porcheresse présente une grande qualité urbanistique et une forte homogénéité ; par exemple, les joints en façade sont roses (terre tirée de la carrière rue de Redu).

Il concentre également différentes fonctions et particularités : église, école, maison de village, plaine de jeux, salle « le blé qui lève », château et maisons du comité.

Le cœur du village se trouve sur les routes touristiques (motards, vieilles voitures, etc) vers Graide, Our et Daverdisse. Il est également traversé en semaine par les véhicules venant de Our vers Haut-Fays.

Le cœur du village est noyé sous une mer de tarmac, ce qui ne valorise guère les richesses du lieu. Des aménagements respectant le caractère traditionnel permettront de compléter l'aménagement global du village, d'en augmenter la convivialité, de mettre en valeur le patrimoine (dont les maisons du Comité), de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les déplacements lents et de renforcer son caractère polarisateur.

**Localisation :**

- Porcheresse – Centre du village

**Statut au plan de secteur :**

- Zone d'habitat à caractère rural

**Statut de propriété :**

- Intervention sur propriété communale uniquement
- Voiries et excédents de voirie – Gestion communale

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Vérification des besoins en impétrants.
- Coordination des différents travaux.
- Règlements de police.

**Parties prenantes, porteurs de projet :**

- Commune
- Asbl Porcheresse 2014

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

**Objectif principal**

✓	<b>Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie</b>
---	---

**Objectifs secondaires**

✓	<b>Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire</b>
---	---

✓	<b>Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</b>
---	---

**Création d'emplois envisagée : /****Estimation budgétaire et origines du financement :**

Poste	Montant HTVA	Total TVAC
Travaux d'aménagement	850.600,00 €	1.029.226,00 €
Honoraires architecte (5,3%)	45.081,80 €	54.548,98 €
Total	895.681,80 €	1.083.774,98 €

Pour un total de 8.023,68 m<sup>2</sup>, soit une moyenne d'aménagement de 128,27€/m<sup>2</sup> TVAC (hors honoraires).

<b>Total</b>	<b>1.083.774,98 €</b>
<b>Part développement rural (60% et 50%)</b>	<b>591.887,49 €</b>
Développement rural (60% jusqu'à 500.000€)	300.000,00 €
Développement rural (50% au-delà de 500.000€)	291.887,49 €
<b>Part communale (40% et 50%)</b>	<b>491.887,49 €</b>

**Programme de réalisation :**

Le projet est réalisé en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

- Les travaux préalables ont été réalisés, en tenant compte de l'aménagement global du village (passage de gaines, enfouissement de l'électricité,...).

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Enfouissement des lignes électriques en collaboration avec ORES
- Adoption par le Conseil communal de la convention ORES en vue du passage au LED des luminaires publics
- Vérification de l'égouttage. La SWDE a donné ordre de commencer les travaux à son sous-traitant.
- Abattage d'un arbre (à côté de l'église), construction d'un nouvel abribus en pierres, intégrant une cabine électrique.
- Pose d'un ralentisseur (chicane) à la rue du Chenai
- Aménagement de trottoirs rue de Redu vers l'école et rue Laloux du château vers la sortie du village
- Pose d'une stèle du Souvenir en venant de Graide.
- Nouveau plan d'alignement de voirie à la rue du Chenai (vers Our).
- Elaboration d'un circuit touristique des maisons du Comité.
- Accompagnement du projet par l'Assistance Territoire Patrimoine de la FRW.
- Analyse des offres des auteurs de projet par un comité de sélection composé de la Commune (Collège et Administration), ATEPA FRW, la DGO4.
- Désignation de l'auteur de projet.

### **Programmation dans le temps :**

- Projet du lot 2 – Programmé en 1<sup>ère</sup> convention « Développement Rural », c'est-à-dire en 2019 (programmation triennale)

### **Impacts du projet :**

<b>Social</b>	<b>Environnement</b>	<b>Economie</b>
★★★ Le projet vise le développement et le renforcement des espaces de rencontre et de convivialité dans le village	★★★★ Les aménagements proposés respecteront la typologie locale (matériaux, plantations, etc). Le projet valorise le patrimoine bâti participant à l'identité locale (paysage intérieur des villages). Les aspects énergétiques sont également pris en compte (éclairage économe)	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité du village d'un point de vue touristique

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

### **Evaluation :**

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Proportion de l'espace public réservé aux modes doux	Commune	Au moins 20 % du périmètre
Proportion de l'espace public aménagé en espace de convivialité	Commune	Au moins 30 % du périmètre

**Liens avec d'autres projets du PCDR :**

- M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables

**Articulation avec les autres plans et programmes communaux :**

- Convention des Maires
- Programme Stratégique Transversal

**Annexes**

- Plan général de situation sur fond cadastral (propriétés publiques)
- Extrait du plan de secteur
- Périmètre des travaux
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière détaillée
- Dossier photographique